

# **COVID 19 AU 18 MARS 2020**

## **IMPORTANT :**

Le 3 mars dernier, l'Assurance Maladie a mis en place le téléservice « [declare.ameli.fr](http://declare.ameli.fr) » pour [permettre aux employeurs de déclarer leurs salariés sans possibilité de télétravail et qui sont contraints de rester à domicile, suite à la fermeture de l'établissement accueillant leur enfant](#). **Ce téléservice de déclaration en ligne est étendu, à compter du 18 mars aux personnes dont l'état de santé conduit à les considérer comme présentant un risque de développer une forme sévère de la maladie Covid-19.**

Ces personnes sont, conformément à un avis rendu par le Haut Conseil de la santé publique :

- les femmes enceintes ;
- les personnes atteintes de maladies respiratoires chroniques (asthme, bronchite chronique...);
- les personnes atteintes d'insuffisances respiratoires chroniques ;
- les personnes atteintes de mucoviscidose ;
- les personnes atteintes d'insuffisances cardiaques (toutes causes) ;
- les personnes atteintes de maladies des coronaires ;
- les personnes avec antécédents d'accident vasculaire cérébral ;
- les personnes souffrant d'hypertension artérielle ;
- les personnes atteintes d'insuffisance rénale chronique dialysée ;
- les personnes atteintes de Diabète de type 1 insulino-dépendant et de diabète de type 2 ;
- les personnes avec une immunodépression :
  - personnes atteintes de pathologies cancéreuses et hématologiques, ou ayant subi une transplantation d'organe et de cellules souches hématopoïétiques,
  - personnes atteintes de maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur,
  - personnes infectées par le VIH ;
- les personnes atteintes de maladie hépatique chronique avec cirrhose ;
- les personnes présentant une obésité avec un indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à 40.

Conformément aux décisions gouvernementales, **ces personnes doivent impérativement rester à leur domicile, en arrêt de travail, si aucune solution de télétravail n'est envisageable.** Elles peuvent désormais **se connecter directement, sans passer par leur employeur ni par leur médecin traitant,** sur le site [declare.ameli.fr](https://www.ameli.fr) pour demander à être mises en arrêt de travail pour une **durée initiale de 21 jours.** Cet accès direct permet de ne pas mobiliser les médecins de ville pour la délivrance de ces arrêts

Cet arrêt pourra être déclaré rétroactivement à la date du vendredi 13 mars.

## **Comment contacter l'Assurance Maladie pendant la période de confinement ?**

<https://www.ameli.fr/meurthe-et-moselle/assure/actualites/comment-contacter-lassurance-maladie-pendant-la-periode-de-confinement>

### **Les bons gestes pour se protéger**

- Se laver les mains très régulièrement à l'eau et au savon (au moins 20 secondes) ou à défaut au gel hydro-alcoolique, à chaque arrivée dans un nouveau lieu.
- Ne pas rendre visite aux personnes âgées pour éviter de les contaminer, ni aux personnes souffrant déjà d'une autre maladie.
- Ne pas serrer la main ou faire la bise pour se saluer.
- Tousser ou éternuer dans l'intérieur de son coude.
- Respecter les autres en respectant les règles d'hygiène simples, il est important de minimiser le contact avec les autres pour se protéger et de ce fait protéger vos proches et vos collègues ...
- Respecter le confinement demandé par le gouvernement
- ET AUSSI penser à rester en contact avec vos proches par téléphone, visio... la solitude n'est pas bonne non plus il est primordial de développer de nouveau moyen de communication ...

## **Mise en garde contre les anti-inflammatoires**

Le ministre de la Santé Olivier Véran a mis en garde samedi contre la prise d'ibuprofène chez les personnes infectées par le coronavirus. "La prise d'anti-inflammatoires (ibuprofène, cortisone...) pourrait être un facteur d'aggravation de l'infection. En cas de fièvre, prenez du paracétamol", a indiqué le ministre.

## **Que faire en cas de suspicion d'infection ?**

Appeler le 15 à l'apparition du moindre symptôme tels que la toux, la fièvre, la conjonctivite, une grande fatigue, des courbatures. Pour des questions non médicales, appeler le numéro vert Coronavirus au 0 800 130 000 (gratuit, 7 jours sur 7, 24h sur 24).

## **INFORMATIONS UTILES**

### **Carte interactive COVID 19 :**

Le bilan de l'épidémie du coronavirus Sars-CoV-2 évolue sans arrêt. Pour avoir toute la situation sous les yeux, Santé publique France a créé un site internet qui recense tous les cas confirmés de Covid-19 à travers la France. Le site indique le nombre de cas détectés, le nombre de personnes décédées, la répartition des cas région par région, un graphique représentant le nombre de cas enregistrés ainsi qu'une carte interactive pour mieux voir les foyers de contamination.

<https://mapthenews.maps.arcgis.com/apps/opsdashboard/index.html#/5e09dff7cb434fb194e22261689e2887>

Un décompte ville par ville des cas de coronavirus

La carte mise en ligne par Santé publique France permet aussi de voir dans quelle région la densité des cas de coronavirus Covid-19 est plus importante. Le nombre de cas pour 100.000 habitants est indiqué en rouge. Ainsi, il apparaît que les régions Grand-Est et Hauts-de-France sont, pour le moment [au 16 mars 2020] les deux régions les plus touchées par le virus. Pour le moment, les régions les moins touchées se trouvent en Outre-mer, à St Barthélémy, St Martin, et à la Réunion.

### **Ce qu'il faut retenir du point presse du ministère de la Santé:**

Le Premier Ministre que Édouard Philippe a annoncé lors d'un point presse précédant la prise de parole de Jérôme Salomon que les lieux publics "non indispensables à la vie du pays" seront fermés dès ce samedi 14 mars, à minuit. Ceux-ci incluent les commerces, les restaurants, les cinémas, les discothèques

et les cafés. Resteront ouverts les pharmacies, marchés alimentaires, stations essence, banques et bureaux de tabac.

Jérôme Salomon a déclaré que ***la France a désormais enclenché le stade 3 de l'épidémie de coronavirus : «Nous sommes face à une épidémie débutante et rapide sur le territoire national, nous sommes donc désormais en stade 3. »***

## **Que sait-on sur le nouveau coronavirus SARS-CoV-2 ?**

Il appartient à une importante famille de virus. Il existe de nombreux coronavirus infectant principalement les animaux. Certains coronavirus causent des infections chez l'Homme, le plus souvent associées à des rhumes et des syndromes grippaux bénins. Toutefois, deux coronavirus ont entraîné des épidémies graves chez l'Homme : le SRAS-CoV (Syndrome Respiratoire Aigu Sévère-Coronavirus) en 2002-03 et le MERS-CoV (Middle East Respiratory Syndrome-Coronavirus) depuis 2012. Comme le SRAS-CoV et le MERS-CoV, le COVID-19 a très probablement une origine animale. Des investigations sont actuellement en cours en Chine afin d'identifier l'espèce animale d'où il provient.

## **Comment se transmet-il ?**

Il est probable que ce coronavirus soit similaire aux autres coronavirus humains, qui sont généralement transmis lors de contacts étroits par l'inhalation de gouttelettes infectieuses émises lors d'éternuements ou de toux par le patient ou après un contact avec des surfaces fraîchement contaminées par ces sécrétions. Les coronavirus survivent quelques heures dans le milieu extérieur, sur des surfaces inertes sèches jusqu'à quelques jours. En milieu aqueux, ces virus peuvent survivre plusieurs jours

## **Quels sont les symptômes liés à l'infection par le nouveau coronavirus SARS-CoV-2 ?**

La durée d'incubation du nouveau coronavirus, c'est-à-dire le délai entre l'infection et l'apparition des premiers symptômes, est d'environ 3 à 7 jours. Les symptômes décrits évoquent principalement une infection respiratoire aiguë (fièvre, toux, essoufflement), mais des difficultés respiratoires et des complications pulmonaires de type pneumonie sont également décrites, ainsi que des formes plus sévères. Des symptômes digestifs et oculaires (conjonctivite) ont également été observés chez certains cas confirmés.

Parmi les cas confirmés d'infection au nouveau coronavirus notifiés par les autorités chinoises, la fréquence des formes les plus sévères se situe entre 17 et 23 %, et la létalité entre 2 et 3 %. Toutefois, les formes bénignes ou asymptomatiques de la maladie, plus difficiles à détecter, apparaissent fréquentes.

## **Sites utiles**

- <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde>